



UN AN DE LUTTE CONTRE LE RACISME ET L'ANTISÉMITISME : PREMIÈRES RÉALISATIONS, PREMIERS RÉSULTATS

Bilan de la première année du plan 2015 -2017

#TousUnisContreLaHaine

DIL **RA**
DÉLEGATION
INTERMINISTÉRIELLE
À LA LUTTE CONTRE
LE RACISME ET L'ANTISÉMITISME

ÉDITO

Face à la haine qui se répand, face aux entreprises identitaires, il fallait aller au-delà des intentions et bâtir une politique publique forte, faite de messages clairs, mais aussi et surtout d'initiatives concrètes, de réponses opérationnelles. Tel était le pari du Président de la République fin 2014 lorsqu'il engageait la mobilisation de la Nation et déclarait ce combat « grande cause nationale 2015 ».

Le plan qui a été présenté le 17 avril 2015 par le Premier ministre porte la marque de cette mobilisation. Un plan qui mobilise toutes les administrations, qui combine la sanction et l'éducation, qui invite tous les acteurs, les institutionnels mais au-delà, tous les citoyens, à s'engager en faveur de cette cause essentielle pour l'unité de la République.

50 associations et institutions se sont engagées. Des comités opérationnels, présidés par les préfets, sont à l'œuvre dans la majorité des départements. La tâche est immense, mais d'ores et déjà, des signaux positifs peuvent être enregistrés. Le rapport 2015 sur le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) révèle ainsi qu'après quatre années d'affilée de baisse, suivie d'une stabilisation, l'indice longitudinal de tolérance en France marque en 2015 une nette progression. Les derniers chiffres du ministère de l'intérieur sur le bilan des actes racistes et antisémites au premier trimestre 2016 corroborent ce constat : en baisse de 35% sur les douze derniers mois, et de 80% par rapport au premier trimestre 2015.

Il faut bien sûr mettre ces chiffres en perspective : un seul événement peut raviver les tensions et inverser de nouveau la tendance. Les facteurs de tension, de division, de rejet sont toujours à l'œuvre dans notre société. Moins visibles, comme les discriminations à l'embauche, ils agissent comme un poison lent contre la cohésion nationale. Les premiers résultats ne sont pas un motif de satisfaction : ils sont une exhortation à faire mieux, à faire davantage.

La première année de mise en œuvre du plan gouvernemental de lutte contre le racisme et l'antisémitisme ne signe donc pas la fin de la bataille, mais son commencement.

L'ÉTAT, LES COLLECTIVITÉS LOCALES ET LA SOCIÉTÉ CIVILE MOBILISÉS

UNE MOBILISATION GÉNÉRALE DES POUVOIRS PUBLICS ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES MOBILISÉS

Des correspondants dans l'ensemble des ministères

L'action de la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme se déploie grâce à un réseau de correspondants dans l'ensemble des ministères. La DILCRA travaille notamment en étroite collaboration avec le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministère de la justice, le ministère de l'intérieur et le ministère de la culture, ainsi que les secrétariats d'état à l'enseignement supérieur, au numérique et au sport. Le réseau des correspondants permet le suivi régulier de la mise en œuvre du plan interministériel, garantit la cohérence de l'action menée et améliore le pilotage des politiques et des actions interministérielles.

La DILCRA sur le terrain

Lors de la présentation du plan interministériel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, le 17 avril 2015, le Premier ministre, Manuel VALLS, a souhaité élargir le champ d'action de la DILCRA, chargée de concevoir et de coordonner la politique du Gouvernement en matière de lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Sur le terrain, la DILCRA est également chargée d'animer le combat quotidien contre la haine, au contact direct des associations, des services déconcentrés de l'Etat et des collectivités locales.

Les nombreuses visites de terrain de la DILCRA visent plus particulièrement à soutenir des projets associatifs et à accompagner l'installation des Comités Opérationnels contre le Racisme et l'Antisémitisme (CORA) dans les départements. Ces déplacements sont aussi l'occasion pour l'équipe de la DILCRA de recueillir les témoignages, les bonnes pratiques et les attentes des citoyens concernés par les violences racistes et antisémites.

Enfin, la DILCRA participe également à des rencontres internationales sur le thème de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, tant dans les instances multilatérales (ONU, Commission européenne, Conseil de l'Europe, OSCE) qu'avec des acteurs non étatiques (ONG, parlements européen et étrangers...).

Les services de l'Etat et les collectivités locales alliés dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme

Le plan interministériel prévoit l'installation, dans chaque département, d'un Comité Opérationnel contre le Racisme et l'Antisémitisme (CORA) composé, autour du procureur de la République, du préfet, du recteur d'académie ou du directeur académique des services de l'éducation nationale, du directeur départemental de la sécurité publique, du commandant de groupement de gendarmerie départementale, du délégué du défenseur des droits, du président de l'association départementale des maires et, sur la proposition de celui-ci, des maires dont les communes sont plus particulièrement concernées par les actions du comité opérationnel.

Au sein des CORA, les efforts des services de l'Etat, de la justice et des collectivités locales se conjuguent au sein d'une seule instance opérationnelle et décisionnelle, chargée d'élaborer un plan territorial de lutte contre le racisme et l'antisémitisme adapté à chaque département, permettant ainsi de décloisonner les différentes dimensions de l'action publique.

Depuis avril 2015, 78 Comités Opérationnels contre le Racisme et l'Antisémitisme ont été installés. L'ensemble des CORA seront installés d'ici la rentrée 2016.

LE SOUTIEN AUX PROJETS DES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Des partenariats nationaux ambitieux

Parmi les axes principaux du plan interministériel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, figure l'objectif de soutenir et encourager les initiatives de la société civile participant à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. A cet effet la DILCRA a noué des partenariats avec une trentaine d'associations nationales et avec les principaux lieux de mémoire.

Elle soutient ainsi de multiples projets qui favorisent les échanges, la connaissance de l'autre et l'émergence de contre-discours : projets de recherche universitaires, expositions itinérantes, spectacle vivant, ateliers pédagogiques artistiques, voyages d'études...

En 2015, un budget de 2,5 millions d'euros a été consacré à ces partenariats.

Le succès du premier appel à projets locaux

Fin octobre 2015, la DILCRA a lancé un appel à projets inédit destiné à dynamiser la mise en œuvre des politiques publiques en faveur de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations dans les territoires.

218 projets répartis dans plus de 60 départements, ont été sélectionnés et financés pour un montant total de 1,4 millions d'euros.

Les projets retenus concernent principalement des actions pédagogiques, de formation continue, de lutte contre les discriminations et d'aide aux victimes.

218
PROJETS

1,4

MILLIONS D'EUROS

60

DÉPARTEMENTS

APPELS À
PROJETS



Le CERCIL
45 Rue du Bourdon Blanc - 45000 Orléans
La DILCRA accompagne depuis le CERCIL sur deux actions. L'une d'entre elles s'adresse aux intervenants des

Centres sociaux du département du Loiret. La seconde action porte sur un projet mené avec des collégiens de la région Centre. A travers ce cheminement, et en confrontant les documents d'archives et les témoignages, les élèves sont amenés à réfléchir sur les mécanismes de propagande, d'exclusion, et les processus de négation de l'autre.



Association Canal Sambre Avesnois Media Canal FM
10 rue Sadi Carnot- BP 20041 - 59620 Aulnoye-Aymeries

L'association Canal Sambre Avesnois - Media Canal FM porte un projet de réalisation de micros-trottoirs traitant des questions de racisme et d'antisémitisme avec les jeunes des quartiers prioritaires du département. Après montage, ces reportages sont diffusés sur l'antenne associative et sur le site internet de l'association.



Association des Gens du Voyage Citoyen
16 rue Louis Gaudin 44980 Sainte-Luce sur Loire

L'association des Gens du Voyage Citoyen produit six programmes audiovisuels sur le camp d'internement des tziganes de Moisdon-la-Rivière et sur l'histoire tzigane pour favoriser le dialogue interculturel, la transmission et déconstruire les amalgames et les discours racistes anti-roms / anti-tziganes.



Compagnie le Fanal
33 rue Bossuet - 69006 Lyon

La compagnie de théâtre le Fanal crée un spectacle vivant à visée pédagogique et participative pour les élèves des écoles primaires, intitulés « Les animaux malades de la haine » sur le thème du racisme, de l'antisémitisme et de la radicalisation. Chaque spectacle est suivi d'une médiation avec les élèves qui sont invités à prendre position sur chaque thème en choisissant l'animal dont ils se sentent le plus proche.



Centre social R.I.V.E.S
310, rue Emile ZOLA - 30600 Vauvert

Le Centre social R.I.V.E.S réunit chaque année un collectif composé de 17 associations, d'établissements scolaires et

de collectivités locales pour organiser « le Printemps de l'éducation contre le racisme et les discriminations en Petite Camargue ». Durant trois semaines, une trentaine d'actions sont développées autour de la semaine du 21 mars.



Théâtre Liberté
Grand-Hôtel - Place de la Liberté - 83000 Toulon

L'association Théâtre-Liberté propose une programmation qui donne la parole à des artistes venus du monde entier. L'association propose une création de films par des élèves des quartiers prioritaires sur le thème du respect des différences. Les jeunes sont accompagnés par des professionnels et suivent tout au long du projet des ateliers de sensibilisation au racisme et l'antisémitisme



Association O2zone
89 boulevard Aristide Briand - 13300 Salon de Provence

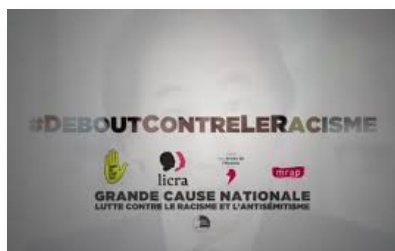
L'association O2zone lance un programme de production multimédia participatif sur le thème de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme à destination des élèves des quartiers prioritaires de Marseille. En coopération avec l'Ecole centrale de Marseille, les élèves apprennent à réaliser des contenus sur le thème de l'identité et de l'altérité. Des débats et des rencontres sont organisés sur le thème de la mémoire, notamment au Mémorial du Camp des Milles.

POUR SOUTENIR LA MOBILISATION : SUSCITER LA PRISE DE CONSCIENCE

La campagne des associations antiracistes

#DeboutContreLeRacisme

Dates de diffusion : du 28 novembre au 31 décembre 2015



Le 28 novembre 2015, une campagne de communication commune aux quatre associations historiques de lutte contre le racisme (Licra, SOS Racisme, Ligue des droits de l'Homme et MRAP) a été lancée avec le soutien du Gouvernement, via le label Grande cause nationale.

Les associations ont fait le choix d'une campagne de communication « **rassembleuse et positive** », privilégiant l'angle de la solidarité avec les victimes du racisme.

Les 12 vidéos, inspirées de témoignages réels, sont accessibles sur la plateforme participative www.DeboutContreLeRacisme.org.

Une campagne choc du Gouvernement pour faire prendre conscience

#TousUnisContreLaHaine

Dates de diffusion : du 20 mars au 10 avril 2016



À l'occasion de la Semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme, du 21 au 28 mars 2016, le Gouvernement a lancé une **campagne choc, inspirée de faits réels**, incitant les Français à se mobiliser autour du hashtag #TousUnisContreLaHaine. Cette campagne, la **première campagne gouvernementale contre le racisme et l'antisémitisme**, s'est déclinée sur plusieurs supports avec des spots diffusés en TV et sur le web pour interpeller et un site internet dédié pour accompagner et relayer l'appel à mobilisation.

La plateforme Egalité Contre le Racisme du Défenseur des droits

Pour permettre à chacun d'agir, d'alerter et de se défendre face au racisme et aux discriminations, le Défenseur des droits a mis en place une plateforme participative « Egalité Contre le Racisme ». Lancée fin 2014, cette plateforme ouverte à tous, réunit plus de 50 partenaires publics, privés ou institutionnels.

www.egalitecontreracisme.fr

UNE RÉPONSE POUR CHAQUE ACTE, CHAQUE PAROLE RACISTE

UNE RÉALITÉ MIEUX CONNUE : LA PUBLICATION DES CHIFFRES

Comme prévu dans le plan interministériel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, un bilan annuel chiffré des actes et menaces racistes, antisémites et anti-musulmans est désormais publié par le ministère de l'Intérieur.

Par ailleurs, le ministère de la justice établit pour la première fois cette année un bilan chiffré des suites pénales données aux actes et aux propos racistes.

Fermeté et pédagogie en matière de sanction :

Après avoir réuni, le 20 mai 2015, l'ensemble des référents racisme et discrimination auprès des procureurs de la République, la Garde des sceaux a adressé une circulaire de politique pénale aux parquets appelant à la plus grande fermeté en matière de répression des actes et des paroles appelant à la haine.

Cette mobilisation de la chaîne pénale a abouti à des condamnations exemplaires, voire à des peines de prison ferme pour des auteurs de propos racistes et négationnistes multirécidivistes. Elle a par ailleurs donné lieu, comme le prévoyait le plan gouvernemental, au développement (TGI de Paris) et à la mise en place (cours d'appel d'Aix-Marseille-en-Provence et de Lyon) de conventions de partenariat entre les juridictions et des institutions mémorielles afin de faciliter la mise en place de stages de citoyenneté en tant que peines alternatives, mesure dont l'efficacité pédagogique est désormais éprouvée.

Evolutions législatives en cours :

• Le projet de loi **Egalité et Citoyenneté**

Le projet de loi Egalité et Citoyenneté, adopté en première lecture par l'Assemblée nationale, contient des mesures prévues par le plan interministériel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme pour rendre la sanction des discours de haine plus efficace et plus pédagogique.

Le projet de loi fait ainsi de la **motivation raciste, antisémite ou homophobe une circonstance aggravante générale**, par une modification des articles 132-76 et 132-77 du code pénal.

Tout en préservant le cadre juridique protecteur des libertés publiques de la loi du 29 juillet 1881, le projet de loi Egalité et Citoyenneté simplifie une procédure pénale jusqu'ici particulièrement complexe et contraignante, notamment en rendant possible la requalification juridique des faits poursuivis, comme pour les affaires de droit commun.

Pour des sanctions plus pédagogiques, il propose par ailleurs d'institutionnaliser la **peine complémentaire de stage de citoyenneté** dans l'arsenal répressif existant.

Enfin, **il élève la peine pour les injures** racistes ou discriminatoires (6 mois et 22 500 euros) **au même niveau que celle des provocations et des diffamations** racistes ou discriminatoires (1 an et 45 000 euros).

L'ensemble de ces mesures, prévues par le plan interministériel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, renforce l'arsenal juridique de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

• Le projet de loi pour la réforme de la justice du 21^e siècle

Le projet de loi pour la réforme de la justice du 21^e siècle renforce la protection des droits et la lutte contre les discriminations par la création, d'une part, d'un cadre légal commun aux actions de groupe en matière judiciaire et administrative, et d'autre part, d'une action de groupe en matière de discrimination. L'extension de la procédure d'action de groupe à la lutte contre les discriminations poursuit trois objectifs majeurs :

- assurer l'effectivité de la législation anti-discrimination existante ;
- surmonter les limites de la réponse pénale pour lutter contre les discriminations directes ou indirectes, ayant un effet collectif ;
- obtenir un bénéfice au-delà des personnes concernées par le procès.

L'action de groupe peut être menée par les associations œuvrant dans le domaine de la lutte contre les discriminations et de la défense des personnes handicapées, en matière de discrimination dans l'accès à l'emploi ou à un stage. De leur côté, les organisations syndicales représentatives pourront engager l'action de groupe dans tous les domaines du travail.

Enfin, l'action de groupe en matière de discrimination peut être déclenchée en cas de discrimination directe ou indirecte, causée par une personne publique ou une personne privée.

IMPUNITÉ ZÉRO POUR LA HAINE SUR INTERNET

L'action de la DILCRA pour lutter contre les discours de haine sur Internet s'articule autour de trois dispositifs :

- La répression des auteurs de messages de haine constitutifs d'une infraction pénale par la saisine des forces de police et de l'autorité judiciaire
- La suppression de contenus illicites en partenariat avec les opérateurs
- La promotion d'un contre-discours efficace

LA CRÉATION D'UNE UNITÉ DE LUTTE CONTRE LA HAINE SUR INTERNET

Parmi les mesures clés du dernier plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, figurait la création d'une unité spécialement chargée de « protéger les utilisateurs d'Internet de la propagation de la haine ».

Mise en place à l'automne 2015 cette unité est rattachée à la Plateforme d'Harmonisation, d'Analyse, de Recoupement et d'Orientation des Signalements (PHAROS) placée auprès de l'Office Central de Lutte contre la Criminalité liée aux Technologies de l'Information et de la Communication (OCLCTIC).

Parallèlement, le partenariat entre la DILCRA et PHAROS, signé en juin 2015, a permis de faciliter la transmission et le traitement des messages de haine. Chaque mois, la DILCRA adresse, après analyse juridique, une dizaine de signalements de messages illicites à PHAROS.

La plupart des signalements concernent des messages publiés sur les réseaux sociaux ou sur les plateformes de partage de vidéo.

LA SAISINE DE L'AUTORITÉ JUDICIAIRE

Lorsqu'elle constate des discours portant atteinte à la dignité humaine ou les propos illicites répétés des propagateurs de haine sur Internet, la DILCRA saisit directement les autorités judiciaires.

En application de l'article 40 du code de procédure pénale, la DILCRA a ainsi saisi le procureur de la République (généralement le parquet de PARIS) à 70 reprises pour des messages racistes, antisémites, xénophobes et homophobes publiés sur les réseaux sociaux, dans des articles publiés sur des sites internet ou des blogs identitaires.

Un militant d'extrême droite a ainsi été condamné le 9 mars dernier à deux mois de prison ferme pour provocation à la haine raciale et diffamation envers les juifs, suite à un signalement de la DILCRA concernant deux tweets publiés en avril 2015, et dont le tribunal correctionnel de Paris a ordonné le retrait.



LE SIGNALEMENT DIRECT AUX OPÉRATEURS

Afin de lutter contre la diffusion des messages de haine sur internet, la DILCRA a noué des contacts avec les grandes plateformes internet (Google/YouTube, Facebook, Twitter). La DILCRA multiplie les échanges avec ces opérateurs et signale directement les nombreux messages racistes, antisémites ou xénophobes qui lui sont transmis, en application de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de presse.

Ce rapport privilégié a permis de faire supprimer une dizaine de vidéos négationnistes, de faire déréférencer un site négationniste ayant fait l'objet d'une condamnation pénale ou de faire supprimer des messages racistes illicites sur Facebook et Twitter. L'intervention de la DILCRA a également permis de faire suspendre des comptes Twitter racistes ou antisémites.

Les échanges entre la DILCRA et les grands opérateurs internet visent d'autre part à promouvoir les messages de sensibilisation en matière de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations, par exemple en favorisant le relais des campagnes de communication des associations.

La **DILCRA** travaille
en partenariat avec **PHAROS**

ZOOM
SUR...

L'unité de lutte contre la haine
sur internet a été destinataire de

26 477

SIGNALEMENTS

de message de haine et
de discrimination sur l'année 2015,

soit **14 %**

de l'ensemble des signalement
reçus par PHAROS

70
SAISINES

des services du procureur de
la République par la DILCRA

ÉDUCATION, CULTURE, MÉMOIRE : UNE ACTION EN PROFONDEUR CONTRE LE RACISME ET L'ANTISÉMITISME

Parce que la haine est un obscurantisme, le combat contre le racisme et l'antisémitisme est d'abord le combat de l'intelligence, du savoir et de la culture. Un combat dans lequel l'école et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche sont en première ligne, et doivent être épaulés. La mise en œuvre de l'axe 4 du Plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, étroitement articulée avec celle de la Mobilisation de l'école pour les valeurs de la république, y a contribué.

LA MOBILISATION DU SAVOIR ET DE LA RECHERCHE

Un Conseil scientifique pour mieux connaître la réalité du racisme et de l'antisémitisme

Le Conseil scientifique de la DILCRA est composé de vingt-et-un chercheurs représentant différentes disciplines des sciences humaines et sociales. Il a pour vocation d'encourager des travaux de recherche sur le racisme, l'antisémitisme et les discriminations et **d'éclairer le débat public sur des notions complexes et parfois polémiques**, en les replaçant dans leur contexte historique, social et intellectuel.

Un soutien à la recherche

La DILCRA accompagne plusieurs projets de recherche ambitieux dans différentes disciplines qui permettront d'enrichir les connaissances sur le racisme et les résistances au racisme. Elle contribue également, par son soutien, à la structuration de pôles de recherche et de formation sur le racisme et l'antisémitisme, à l'instar du Centre de création et de recherche sur le racisme et l'antisémitisme de l'Université Paris VIII et du département d'étude « religions discriminations et racisme en milieu scolaire » de l'Université Lyon 2.

Des référents racisme et antisémitisme dans les établissements d'enseignement supérieur

Conformément aux engagements du plan interministériel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme et du Plan de mobilisation pour les valeurs de la République, près d'une centaine de référents racisme et antisémitisme ont été nommés au sein des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Ces référents permettent une meilleure réactivité des établissements face à d'éventuels incidents et surtout, favorisent la mobilisation des étudiants, des enseignants-chercheurs, des services culturels et des partenaires, mobilisation particulièrement perceptible lors de la Semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme 2015.

DES OUTILS DE FORMATION ET DE NOUVELLES RESSOURCES POUR LES ENSEIGNANTS

Le site « Eduquer contre le racisme et l'antisémitisme »

L'éducation contre le racisme et l'antisémitisme dispose désormais d'une plateforme en ligne dédiée, mise en ligne en mars 2016.

Ce site, adossé au portail *Valeurs de la République*, a été élaboré par le réseau Canopé, en partenariat avec la DILCRA. Il vise à outiller les enseignants et à nourrir leurs réflexions et leurs pratiques sur des problématiques parfois sensibles et complexes.

Appelé à s'enrichir, régulièrement, de nouveaux contenus, il met notamment à disposition :

- Des fiches notions,
- Des vidéos de chercheurs et d'universitaires spécialistes des différentes formes de racisme et des combats de l'antiracisme,
- Des propositions de partenariats avec des associations et des lieux de mémoire et d'histoire.

COMPRENDRE

Les notions suivantes permettent de faire le point sur le champ lexical du racisme et de l'antiracisme. Elles sont conçues dans un format court et privilégient une approche historique et critique du vocabulaire usuel.

La littérature existante concernant ces notions est abondante. Les mises au point proposées ici ont d'abord vocation à fournir une information synthétique, en pointant, le cas échéant, les limites des expressions et des concepts, ou les débats qu'ils soulèvent.

Le dossier met l'accent sur la diversité des formes de racisme et de ses manifestations. Si les différents racismes ont des ressorts et des mécanismes en commun (stéréotypes, essentialisation, généralisation...), ils s'inscrivent dans des processus sociohistoriques précis qui justifient l'usage de terminologies distinctes.

LES DERNIÈRES NOTIONS



Antiracisme
L'antiracisme militant, un terrain conflictuel



Antisémitisme
L'antisémitisme, une haine ancestrale en recomposition permanente



Esclavage
L'esclavage, déshumanisation et racialisation



Race
L'impossible division de l'Humanité en races

Captures d'écran du site
www.reseau-canope.fr/eduquer-contre-le-racisme-et-lantisemitisme.html

La transmission des mémoires et de l'histoire

Les lieux de mémoires et d'histoire jouent un rôle déterminant, en contribuant à faire comprendre les mécanismes qui sous-tendent les crimes de masse et les génocides. Parce qu'il ne suffit pas de postures moralisantes pour faire disparaître le racisme et l'antisémitisme, la DILCRA soutient activement le travail d'éducation et de prévention que ces réseaux de musées, de mémoriaux et d'institutions culturelles mènent quotidiennement.

Le Fonds « Mémoires et Histoire », prévu par le plan interministériel et doté en 2015 d'un million d'euros, a ainsi permis d'accompagner et de soutenir de nombreuses institutions mémorielles et historiques dans la mise en œuvre de projets ambitieux, éducatifs, culturels et de citoyenneté.

En partenariat avec plusieurs ministères, notamment le Ministère de l'Éducation nationale et le secrétariat d'État aux anciens combattants, la DILCRA a ainsi signé plusieurs Conventions d'objectifs avec des mémoriaux et établissements muséaux :

- ▶ Mémorial du Camp des Milles,
- ▶ Musée de l'histoire de l'immigration,
- ▶ Mémorial du Camp de Rivesaltes,
- ▶ Mémorial de la Shoah,
- ▶ Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme...

D'autres partenariats aboutiront très prochainement (Mémorial Acte de Guadeloupe, Mémorial de Caen, Comité national d'histoire de l'esclavage, Cercil...).

Le soutien de la DILCRA permet de développer de nouvelles ressources pédagogiques, de multiplier les formations à destination des enseignants, des cadres associatifs, ou de jeunes en service civique, de toucher des publics plus larges grâce à des expositions itinérantes ou d'accueillir des stages de citoyenneté.



**Inauguration
du camp
de Rivesaltes
par le Premier ministre**

La semaine d'éducation et d'action du 21 mars : un grand moment fédérateur

« Faire de la semaine du 21 mars un grand moment fédérateur ».

La journée du 21 mars a été proclamée « Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale » en 1966 par l'Assemblée générale des Nations Unies.
»Ajouter : « L'inauguration de la Semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme 2016 a eu lieu au Musée national de l'histoire de l'immigration dans lequel plus de 70 événements se sont déroulés durant toute la semaine

La Semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme est organisée traditionnellement dans les établissements scolaires autour de cette date. Elle associe l'ensemble de la communauté éducative et pédagogique, dont les parents d'élèves et les personnels des établissements scolaires, les organisations étudiantes et lycéennes, ainsi que les associations complémentaires de l'éducation.

En 2016, le Gouvernement a décidé de donner une nouvelle impulsion à cet événement en en mobilisant largement non seulement l'école, mais l'ensemble des institutions républicaines et de leurs partenaires : associations, établissements culturels, lieux d'histoire et de mémoire, éducation populaire, médias...

Ce sont ainsi plus de 500 initiatives — projection, débats, spectacle vivant, expositions, ateliers — réparties sur tout le territoire national, qui sont venues compléter le travail mené par les enseignants dans leurs classes et leurs établissements scolaires avec leurs élèves entre le 21 et le 28 mars 2016.

Pour soutenir la mobilisation dans le cadre de cette Semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme 2016, un répertoire interactif a été créé. Il a recensé l'ensemble des actions proposées par les associations, les établissements scolaires, les clubs sportifs et autres établissements culturels.

semaine21mars.tousuniscontrelahaine.gouv.fr

Les actions proposées avaient pour objectif de promouvoir les principes fondamentaux de la République et de renforcer la prévention contre les discriminations liées à la xénophobie, au racisme et à l'antisémitisme.

Captures d'écran du site <http://semaine21mars.tousuniscontrelahaine.gouv.fr>



2016

SEMAINE
d'éducation et d'actions
CONTRE le racisme
et l'antisémitisme

#TOUSUNISCONTRELAHAINE



1 grande campagne de communication

Lancement par
le **Président de la République**

« Nous devons mettre cette journée à notre agenda de toute l'année. Il y a toujours eu dans notre pays des tentations de division, de séparation, de confrontation, mais en même temps il y a une aspiration très forte, celle sur laquelle nous devons travailler, qui est celle de l'unité et du rassemblement »

Design par Geoffrey Dorne

Parmi toutes les actions qui se sont déroulées pendant la semaine, **on peut noter...**



Design par Geoffrey Dorne

ANNEXE 1 : DÉCRET N° 2016-830 DU 22 JUIN 2016 PORTANT CRÉATION DES COMITÉS OPÉRATIONNELS DE LUTTE CONTRE LE RACISME ET L'ANTISÉMITISME

Le 7 juillet 2016

JORF n°0146 du 24 juin 2016

Texte n°34

Décret n° 2016-830 du 22 juin 2016 portant création des comités opérationnels de lutte contre le racisme et l'antisémitisme

NOR: INTA1600294D

ELI: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/6/22/INTA1600294D/jo/texte>
Alias: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/6/22/2016-830/jo/texte>

Publics concernés : préfets, procureurs de la République, présidents des conseils départementaux.

Objet : création des comités opérationnels de lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : le présent décret substitue à la commission départementale de promotion de l'égalité des chances et la citoyenneté une instance plus opérationnelle, le comité opérationnel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Ce comité sera adossé au conseil départemental de prévention de la délinquance, chargé de mettre en œuvre la politique locale de prévention en matière de racisme, d'antisémitisme et de discriminations.

Références : le décret du 7 juin 2006 modifié par le présent décret peut être consulté, dans sa rédaction issue de cette modification, sur le site Légifrance (www.legifrance.gouv.fr).

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 modifié relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

Le Conseil d'Etat (section de l'intérieur) entendu,

Décète :

Article 1

Le décret du 7 juin 2006 susvisé est ainsi modifié :

1° A l'article 24, les mots : « la commission départementale pour la promotion de l'égalité des chances et la citoyenneté » sont remplacés par les mots : « le comité opérationnel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme » ;

2° L'article 27 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 27. - I. - Dans chaque département, un comité opérationnel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme concourt à la mise en œuvre de l'action du Gouvernement en matière de lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme. Il est régi par les dispositions des articles 8 et 9.

« Il exerce les attributions suivantes :

« 1° Veiller à l'application des instructions du Gouvernement en matière de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les formes de discrimination ;

« 2° Définir les actions de prévention contre toutes les formes de racisme, d'antisémitisme et de discrimination ;

« 3° Arrêter un plan d'action adapté aux caractéristiques du département ;

« 4° Dresser un bilan annuel des actions mises en œuvre.

« II. - Le comité opérationnel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme est présidé par le préfet. Le président du conseil départemental et le procureur de la République en sont les vice-présidents.

« Le comité est composé du recteur d'académie ou du directeur académique des services de l'éducation nationale, du directeur départemental de la sécurité publique, du commandant de groupement de gendarmerie départementale, du délégué du défenseur des droits, du président de l'association départementale des maires et, sur la proposition de celui-ci, des maires dont les communes sont plus particulièrement concernées par les actions du comité opérationnel. Le préfet associe, en tant que de besoin, les autres chefs des services déconcentrés de l'Etat.

« Le préfet peut, le cas échéant, instituer des comités opérationnels de lutte contre le racisme et l'antisémitisme locaux, en fonction des zonages préexistants et des bassins de vie. Il peut en outre associer aux travaux du comité opérationnel, selon l'ordre du jour, des personnalités qualifiées ou des représentants d'associations parmi ceux mentionnés à l'alinéa suivant.

« Le préfet réunit un comité d'orientation composé d'un représentant du conseil économique, social et environnemental régional, de représentants d'associations, organismes, représentants locaux des cultes et de personnes qualifiées intervenant dans le domaine de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Le comité d'orientation est associé au comité opérationnel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

« Ce comité est une instance de concertation dont les réflexions et les propositions ont notamment vocation à inspirer l'action des comités opérationnels contre le racisme et l'antisémitisme.

« III. - A Paris, le comité opérationnel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme est présidé conjointement par le préfet de Paris et le préfet de police. Sa composition est arrêtée par le préfet de Paris et le préfet de police, après concertation avec le procureur de la République près le tribunal de grande instance de Paris et le recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités, qui en sont les vice-présidents.

« IV. - Dans le département des Bouches-du-Rhône, le comité opérationnel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme est présidé conjointement par le préfet de département et le préfet de police des Bouches-du-Rhône. Sa composition est arrêtée par le préfet de département et le préfet de police des Bouches-du-Rhône après concertation avec le président du conseil départemental et le procureur de la République, qui en sont les vice-présidents.

« V. - Pour l'application du I à la circonscription départementale du Rhône, le comité opérationnel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme est présidé par le préfet du Rhône. Le président du conseil de la métropole de Lyon, le président du conseil départemental du Rhône et le procureur de la République en sont vice-présidents.

« VI. - Pour l'application du I aux collectivités territoriales de Guyane et de Martinique, le comité opérationnel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme est présidé par le préfet. Le président du conseil départemental et le procureur de la République en sont vice-présidents. »

Article 2

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre de l'intérieur et le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 22 juin 2016.

Manuel Valls
Par le Premier ministre :

Le ministre de l'intérieur,
Bernard Cazeneuve

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Najat Vallaud-Belkacem

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Jean-Jacques Urvoas

Le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports,
Patrick Kanner

ANNEXE 2 : ORGANIGRAMME DE LA DILCRA

Gilles CLAVREUL - Délégué interministériel

Préfet, nommé Délégué interministériel à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme en Conseil des Ministres le 26 novembre 2014, il est directement rattaché au Premier ministre.

Gilles.clavreul [a] pm.gouv.fr

Johanna BARASZ - Déléguée adjointe, Conseillère éducation et transmission

Johanna.barasz [a] pm.gouv.fr

Marie-Amélie KELLER - Cheffe de cabinet

Marie-amelie.keller [a] pm.gouv.fr

Constance BENSUSSAN - Secrétaire générale, Conseillère lutte contre les discriminations

Constance.bensussan [a] pm.gouv.fr

Cindy LEONI - Conseillère pour les relations avec le monde associatif et le pilotage des projets territoriaux

Cindy.leoni [a] pm.gouv.fr

Zied OUNISSI - Conseiller communication et relations presse

Zied.ounissi [a] pm.gouv.fr

ANNEXE 3 : LISTE DES MEMBRE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Patrick AMOYEL,
Cris BEAUCHEMIN,
Abdenour BIDAR,
Pierre BIRNBAUM,
Laurent BOUVET,
Jean-Yves CAMUS,
Myriam COTTIAS,
Emmanuel DEBONO,
Gilles FINCHELSTEIN,
Gilles KEPEL,
Marc KNOBEL,
Christine LAZERGES,
Marie-Anne MATARD-BONUCCI,
Nonna MAYER,
Gérard NOIRIEL,
Pascal PERRINEAU,
Denis PESCHANSKI,
Dominique SCHNAPPER,
Benjamin STORA,
Vincent TIBERJ,
Tommaso VITALE

ANNEXE 4 : LISTE DES ASSOCIATIONS OU COMMUNES SOUTENUES PAR LA DILCRA EN 2015

02 - Aisne	CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE BOHAIN
	Alliance Française de Laon
	Féd. départementale des Maisons des jeunes et de la culture de l'Aisne
	CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES
03 - Allier	Centre d'information sur les droits des femmes et de la famille de l'Allier
	Centre social 1,2,3 Bocage
	Centre social La Passerelle - Ville de Cusset
	En attendant l'été
06 - Alpes-Maritimes	Entr'Autres
11 - Aude	Acti City - Information jeunesse
	MAISON DES POTES
	Collège Georges Brassens
12 - Aveyron	Association Capucine
	Association EnVies EnJeux
	Association « les Hauts Parleurs »
	MJC d'Onet-le-Château
	Radio Saint-Affrique – Radio Larzac
	Radio Temps Rodez

13 - Bouches-du-Rhône	CULTURES DU CŒUR 13
	Association d'Aide aux Jeunes Travailleurs
	Approches Cultures & Territoires
	Alliance Savinoise
	ARTECO
	Capacité
	Conseil départemental de l'accès au droit des Bouches du Rhône
	Mairie de Vitrolles
	Compagnie MEMOIRES VIVES
	Centre socio-culturel Jean Paul Coste
	Paix (La)
	Manifeste Rien
	Centre social Mer et Colline
	O2zone
	PASSERELLE Tey Ak Euleug Aujourd'hui et Demain
	Centre social Nelson Mandela
15 - Cantal	AMOPA - Association des Membres de l'ordre des Palmes Académiques
18 - Cher	MAISON DES ADOLESCENTS DUCHER (Porteur ANPAA Cher)
	Ligue de l'enseignement - Fédération du Cher
2A - Corse-du-Sud	L'Atlas
2B - Haute-Corse	Collectif Antiraciste de Corse Avà Basta
	Centre régional information jeunesse Corse
21 - Côte-d'Or	Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture
	Association SOLID'ERE
	Club UNESCO de Dijon et des environs - Amitié sans Frontières
	CENTRE SOCIAL du canton de POUILLY EN AUXOIS
22 - Côtes-d'Armor	Ligue de l'Enseignement-FOL des Côtes d'Armor
	Réseau Solidarités Internationales Armor
	Union française du film pour l'enfance et la jeunesse de Bretagne
	UnVsti

26 - Drôme	Fédération des œuvres laïques de la Drôme
	Centre d'information sur les droits des femmes et de la famille de la Drôme
	Vercors Initiation Environnement - CPIE Vercors
	LICRA Drôme
29 - Finistère	Petits Débrouillars (Les) Grand Ouest
30 - Gard	AJRONAA
	Artothèque - Sud (porteur chantier radio regards de jeunes)
	Association Angélique Cavalié (ANCA)
	Conduite Intérieure
	Cultures du Cœur Gard
	Désiderata
	FACE Gard
	FEU VERT
	LICRA 30 (Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme)
	RIVES Centre social (Rencontres Initiatives Vauverdoises)
	Samuel Vincent du Gard
	SPORTING CLUB ANDUZIEN
	Stade Beaucairois 30
32 - Gers	Petite Pierre
33 - Gironde	LICRA Gironde
	Cœur de Bastide
	Boulevard des potes
	Mix-cité CSC Talence
34 - Hérault	Vivre ensemble en citoyen
	I PEICC People et Culture
	KAINA
	MRAP Lunellois
	Trousse à talent (La)
39 - Jura	Atelier de l'exil
40 - Landes	MRAP LANDES
44 - Loire-Atlantique	Tibhirine
	ADGVC44
	FEDERATION DES AMICALES LAIQUES DE LOIRE ATLANTIQUE
	Leo Lagrange Ouest

45 - Loiret	CERCIL
46 - Lot	La Bobine
48 - Lozère	Foyer Rural de Florac
49 - Maine-et-Loire	GRAINE DE CITOYEN
51 - Marne	AFEV
	COLLECTIF INTERCULTUREL d'ASSOCIATIONS DE MIGRANTS (CIAM)
	FEMMES-RELAIS51 (FR51)
	RADIO PRIMITIVE - Association pour le développement de la Communication locale
54 - Meurthe-et-Moselle	ASSOCIATION POUR LA MÉMOIRE DES ENFANTS JUIFS DEPORTES DE LORRAINE
	EVEIL
	POTENTIEL SOLIDARITE
	UNIVERSITE DE LORRAINE
55 - Meuse	ASSOCIATION DES USAGERS du CENTRE SOCIAL et CULTUREL des PIANCHETTES
56 - Morbihan	CENTRE SOCIAL de KERVENANEC - Maison pour tous
57 - Moselle	ASSOCIATION d'ACTION SOCIALE ET SPORTIVE DU BASSIN HOUILLER (ASBH)
	CSC Jacques Prevert
	MISSION LOCALE DU NORD MOSELLAN
	PASSAGE
	PASSERELLE (LA)
58 - Nièvre	Fédération des Œuvres Laïque de la Nièvre
59 - Nord	Mots et Merveilles
	Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux
	Association des Centres Sociaux de la Région de Valenciennes : L'action se déroule au Centre Social et Culturel de la Briquette
	Le Moutard
	Association Canal Sambre Avesnois, Média Canal FM
	Centre Social du Centre Ville
	Cie Trous d'Mémoires
	FACE Flandre Maritime
	IRIS FORMATION
	Le Boulon
Centre d'éducation de Formation Interculturel Rencontre	
61 - Orne	ASSOCIATION LES PETITS DÉBROUILLARDS - GRAND OUEST

62 - Pas-de-Calais	GRDR Migration-Citoyenneté-Développement
	Unité Régionale des Centres Sociaux du Nord-Pas-de-Calais
63 - Puy-de-Dôme	Comité Régional Mosaïc Auvergne
64 - Pyrénées-Atlantique	Association Bearnaise de Contrôle Judiciaire
	CCAS - Centre Social du Hameau
	Centre Social « Lo Solan »
	Institut d'Education Permanente Aquitaine
	Maison des jeunes et de la Culture - Maison pour tous de Laü
	UNIS-CITE
65 - Hautes-Pyrénées	Association Médiannes
66 - Pyrénées-Orientales	Association de la Fondation Etudiante pour la Ville
67 - Bas-Rhin	LICRA Bas-Rhin
	Maison des potes
	Association Regards d'Enfants
69 - Rhône	ACTE PUBLIC Cie
	ADL (Association Développement Local)
	ADSEA
	Debout sur le toit
	cie LE FANAL
	IBUKA
	LICRA
	LIEN THEATRE
	MJC TOTEM
	Le MOUTARD
	SOS RACISME
	Université Lyon 2 - étude « religions discriminations et racisme en milieu scolaire »
	VAULX EN VELIN
	71 - Saône-et-Loire
La Ligue de l'Enseignement de Bourgogne – FEDERATION DE SAONE ET LOIRE	
72 - Sarthe	ASSOCIATION POUR LES ETUDES SUR LA RESISTANCE INTERIEURE SARTHOISE
	Association cénomane franco-turque
	CONCORDIA
	ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCS DE LA SARTHE
	Centre d'Entrainement aux Méthodes d'Education Active

75 - Paris	ETHNOART
	Afrique et Nouvelles Interdépendances
	Association Le Moulin
	Association TRIBUDOM
	Compagnie Les Rêves Fous
	Ecole Normale Sociale
	ESPOIR 18
	Ethnologues en herbe
	Les Jardins Numériques
	LDH Paris
	Pangée Network
	Association Questions de regard
	SOS CASAMANCE
	JWAH
	les amis du Général Dumas 10 mai
	AFOCAL
	AJMF
	Association Connaissance Histoire Afrique Contemporaine (ACHAC)
	Cités d'or
	CNHI
	Coexist
	Convoi 77
	Ecole Nomade - Beit Project
	EGAM
	DElaProd
	Fédération nationale des Maisons des Potes
	Fondation Jean Jaurès
	Foot citoyen
	Génériques
	Gindou Cinéma Le Gout des autres
	IMAD
	Institut Elie WIESEL
	Les Petits Débrouillards
	Les petits ruisseaux
	LICRA

75 - Paris	Mémorial du Camp de Rivesaltes
	Mémorial du camp des Milles
	Orchestre Symphonique Divertimento
	Osons la Fraternité
	Paroles d'hommes et de femmes
	Pèlerinage en décalage
	Projet Aladin
	Remen'beur
	Respect Zone
	SOS Racisme
	Solidarité Laïque
	Un stage et après
	Union des Etudiants Juifs de France (UEJF)
77 - Seine-et-Marne	Office Municipal d'Animation de la Cité
	Association EVEIL
78 - Yvelines	ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE
	Association LFM
	Maison des Jeunes et de la Culture de Sartrouville
	Ville de Chanteloupe les Vignes
	Mairie de Guyancourt
80 - Somme	L'Un et l'Autre
83 - Var	Association Théâtre Liberté
	Espace Méditerranée
	Association de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés
84 - Vaucluse	Léo Lagrange Méditerranée
85 - Vendée	Association départementale des Francas de Vendée
87 - Haute-Vienne	Compagnie le Trimaran
89 - Yonne	La Ligue de l'enseignement de l'Yonne
90 - Territoire-de-Belfort	CSC la clé d'Offemont
91 - Essonne	Association Départementale des Missions Locales de l'Essonne
	Association EVEIL
	Association Football Club d'Epinay d'Athletico
	Génération Femmes
	Mairie de Vigneux-sur-seine / Bibliothèque de Charlotte DELBO

92 - Haut-de-Seine	Association EVEIL
	Association Les Créa's
	CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DES FOSSES-JEAN
	Centre Social et Culturel Europe
	Le GAO de NANTERRE
	Association OLYMPIO
	ACCES
93 - Seine-Saint-Denis	AGIR POUR APRENDRE
	Association EVEIL
	Université Paris 8 Institut de formation et de recherche sur le racisme et l'antisémitisme
	JEUNES ACTIONS DIALOGUE ENTREPRISE
94 - Val-de-Marne	ATELIER DES GENTS
	Fédération des centres sociaux et socioculturels Francas - IFAC - MJC - LDE du Val de Marne
95 - Val-d'Oise	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FEDERATION DU VAL D'OISE
	ASSOCIATION LA CASE
	VILLE DE SARCELLES
	COLLECTIF FUSION
	Association EVEIL
	La Montagne Vivra
971 - Guadeloupe	COLLEGE JULES MICHELET
974 - Réunion	CRIJ REUNION
	HORIZON MEDIATION
	Mairie de SAINTE-SUZANNE

